

Guide sur les relevés de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse

Dernière révision : septembre 2023



Éducation et Développement de la petite enfance

Table des matières

Aperçu	5
<u>1. Informations sur PowerSchool</u>	6
1.1 Quelles sont les informations relatives aux cours qui sont tirées de PowerSchool et sont affichées dans le relevé de notes?	6
1.2 Pour les élèves ayant fréquenté le secondaire avant le lancement de PowerSchool au cours de l'année scolaire 2010–2011, comment produit-on le relevé de notes?	6
<u>2. Impression de relevés de notes dans PowerSchool</u>	6
Table 1 : Sommaire des rapports de relevés de notes disponibles dans PowerSchool	7
<u>3. MesRelevés (Relevés de notes électroniques)</u>	8
<u>4. Informations importantes sur le relevé de notes</u>	9
4.1 Qui a l'autorité d'apposer une signature officielle dans la section « Signature autorisée de l'école » du relevé de notes?	9
4.2 Est-il nécessaire de produire à la fois le relevé de notes du secondaire et le compte rendu de progression de l'élève pour les demandes d'admission adressées aux établissements d'enseignement postsecondaire?	9
4.3 Faut-il signer le compte rendu sur la progression de l'élève et y apposer le sceau de l'école?	10
4.4 Quelle est la procédure pour l'examen et l'approbation des crédits transférés au secondaire en vue de l'obtention du diplôme?	10
4.5 A-t-on le droit d'envoyer un relevé de notes numérique à un organisme ou un établissement d'enseignement postsecondaire par voie électronique?	11
4.6 Est-ce que l'élève recevra un crédit pour les cours reconnus par l'école, mais ne faisant pas partie du PEP ou n'ayant pas été approuvés par le MÉDPE?	11
<u>5. Information sur le contenu du relevé de notes pour les élèves inscrits en ou après sept. 2023</u>	11
5.1 Si l'élève suit le même cours plus d'une fois, pour obtenir une meilleure note par exemple, comment apparaît-il dans le relevé de notes?	11
5.2 Les cours dont la note finale est inférieure à 50 % (note d'échec) sont-ils indiqués dans le relevé de notes?	11
5.3 Comment les cours abandonnés (AB) ou pour lesquels les données sont insuffisantes pour attribuer une note (INS) sont-ils indiqués dans le relevé de notes?	12
5.4 Pourquoi la note « EC » se trouve-t-elle dans la colonne de la note finale pour un cours dans le relevé de notes de l'école secondaire?	12
5.5 Comment les transferts de crédits (ou les crédits transférés) se présentent-ils dans un relevé de notes?	12
5.6 Comment les cours d'éducation coopérative se présentent-ils dans le relevé de notes?	12
5.7 Comment la reconnaissance des acquis et des compétences se présente-t-elle dans le relevé de notes?	13
5.8 Est-ce que les crédits de développement personnel (PDC) sont inclus sous la forme de crédits dans le relevé de notes?	13
5.9 Comment se présentent les crédits d'apprentissage autonome (AUTO) dans le relevé de notes?	13
5.10 Comment le relevé de notes de l'école secondaire indique-t-il que l'élève a obtenu son diplôme?	13
5.11 Le relevé de notes indique-t-il si l'élève est inscrit au programme O ₂ ?	13
<u>6. Informations sur les plans de programme individualisé (PPI)</u>	14
6.1 Comment les cours désignés comme étant des cours à PPI (plan de programme individualisé) se présentent-ils dans le relevé de notes?	14
6.2 Le relevé de notes est-il la seule source d'informations pour les élèves suivant un PPI au secondaire?	14
6.3 Est-ce que les adaptations consignées dans le dossier de l'élève seront indiquées ou mentionnées dans le relevé de notes?	15
6.4 Comment les élèves qui suivent un PPI pour l'ensemble ou la majorité de leurs cours, répondent-ils aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires?	15
6.5 Est-ce qu'on attribuera des notes pour les cours désignés comme étant des cours à PPI?	15

7. Information sur la langue	15
7.1 Dans quelle langue, anglais ou français, le relevé de notes des élèves qui ont suivi un programme d'immersion française est-il produit?	15
7.2 Le relevé de notes indique-t-il si l'élève a répondu aux exigences d'un programme d'immersion française?	15
8. Exemplaires des relevés de notes de la Nouvelle-Écosse	16
8.1 Le Relevé de notes de l'école secondaire – Pour les élèves ayant reçu leur diplôme, terminé leurs études ou transféré en dehors de la province après septembre 2023	16
8.2 Le Relevé de notes de l'école secondaire – Pour les élèves ayant reçu leur diplôme, terminé leurs études ou transféré en dehors de la province avant la fin du moins de juin 2023	18
8.3 Le Compte rendu sur la progression de l'élève	20

Aperçu

Le relevé de notes de l'élève est un registre officiel des cours que l'élève a terminés avec succès à chaque niveau scolaire de l'école secondaire. Par conséquent, il indique uniquement les cours pour lesquels l'élève a reçu une note de passage (50 % ou plus). Par contraste, le bulletin scolaire constitue le registre officiel du parcours scolaire de l'élève; il indique tous les cours suivis par l'élève au secondaire, y compris les cours dont les notes sont inférieures à 50% et sont supérieures à 50 % et les cours ayant obtenu une note de AB (abandon de cours), une note de EC (en cours) ou une note de INS (données insuffisantes pour attribuer une note).

Le Guide sur les relevés de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse est un document préparé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE). Il est conçu pour appuyer le personnel des écoles publiques et des centres régionaux pour l'éducation (CRÉ) / Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) avec la préparation du *Relevé de notes de l'école secondaire* et du *Compte rendu sur la progression de l'élève*. Une version numérique de ce guide est disponible en ligne sur le site Internet d'InfoÉlèves à <https://www.ednet.ns.ca/inschool/fr/accueil>.

Les relevés de notes de l'école secondaire et comptes rendus sur la progression de l'élève sont produits à l'aide de PowerSchool, le système d'information sur les élèves de la Nouvelle-Écosse. Le *Relevé de notes de l'école secondaire* et le *Compte rendu sur la progression de l'élève* sont créés à l'aide des rapports de PowerSchool nommés *Relevé de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse* et *Relevé avec études en cours*, respectivement. Dans la plupart des cas, les données utilisées pour produire ces deux rapports sont tirées directement de PowerSchool et insérées automatiquement dans les documents.

Le relevé de notes de l'école secondaire de la N.-É. est également un registre des cours ayant obtenu un crédit par l'élève. Ainsi, les deux relevés de notes, soit le *Relevé de notes de l'école secondaire* et le *Compte rendu sur la progression de l'élève* indiquent :

- les cours terminés avec succès, ainsi que le crédit et la note qui y sont associés; et
- les cours reconnus comme crédits transférés.

Si un cours est réussi plus d'une fois, seul le cours avec la note la plus élevée sera indiqué sur le relevé de notes de l'élève.

Le rapport PowerSchool nommé *Relevé de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse*, qui produit le *Relevé de notes de l'école secondaire* est généralement utilisé à la fin de l'année que l'élève termine ses études secondaires, sur demande ou après que l'élève a obtenu son diplôme.

Le rapport PowerSchool nommé *Relevé avec études en cours*, qui produit le *Compte rendu sur la progression de l'élève* est normalement utilisé à des fins d'admission aux établissements d'enseignement postsecondaire et pendant l'année scolaire lorsque le semestre est en cours, ou sur demande. Le *Compte rendu sur la progression de l'élève* présente les informations suivantes :

- les cours que l'élève a terminés avec succès, ainsi que le crédit et la note qui y sont associés;
- les cours auxquels l'élève est inscrit et qui sont en cours;
- la note actuelle de l'élève dans les cours auxquels l'élève est inscrit (une note est seulement indiquée après que les notes ont été stockées ou après le premier bulletin scolaire [p. ex. MATHÉMATIQUES 11 78/IP]); et
- les cours auxquels l'élève est inscrit pendant le reste de l'année scolaire.

1. Informations sur PowerSchool

1.1 Quelles sont les informations relatives aux cours qui sont tirées de PowerSchool et sont affichées dans le relevé de notes?

PowerSchool fournit les informations suivantes : l'année que l'élève a suivi le cours, le titre du cours, le niveau scolaire du cours, la note finale, le type de crédit, le crédit obtenu, le statut du cours et la langue d'enseignement. Toutes les informations sur les cours sont déterminées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) et décrites dans le programme des écoles publiques (PEP).

1.2 Pour les élèves ayant fréquenté le secondaire avant le lancement de PowerSchool au cours de l'année scolaire 2010-2011, comment produit-on le relevé de notes?

On peut faire une photocopie du relevé de notes qui se trouve dans le dossier de l'élève, s'il existe, signer cette photocopie et lui apposer le sceau de l'école pour en faire un document officiel. S'il n'existe pas de relevé de notes, on peut saisir les informations manuellement, formater le document et l'imprimer sur le papier prévu pour les relevés de notes, qui est disponible sur commande auprès du Bureau des manuels scolaires de la Nouvelle-Écosse. Il est également possible que le relevé soit archivé sous forme numérique par le centre régional pour l'éducation ou le CSAP. Nous recommandons au personnel administratif scolaire de communiquer avec leur centre régional pour l'éducation ou le CSAP pour obtenir de plus amples renseignements.

2. Impression de relevés de notes dans PowerSchool

Il existe deux rapports de relevé de notes dans PowerSchool :

- le rapport nommé *Relevé de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse* produit le *Relevé de notes de l'école secondaire*; et
- le rapport nommé *Relevé avec études en cours* produit le *Compte rendu sur la progression de l'élève*.

Le *Compte rendu sur la progression de l'élève* indique les cours terminés avec succès et auxquels l'élève a obtenu un crédit, ceux auxquels l'élève est actuellement inscrit et ceux auxquels l'élève est inscrit pendant le reste de l'année scolaire. Pour chaque cours dans la liste, la note de l'élève est indiquée.

Il n'est pas nécessaire de produire/imprimer à la fois le rapport nommé *Relevé de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse* et le rapport nommé *Relevé avec études en cours* à des fins d'admission aux établissements d'enseignement postsecondaire, à moins que l'élève demande explicitement les deux.

Autrement, le rapport nommé *Relevé de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse*, qui produit le *Relevé de notes de l'école secondaire* est généralement seulement imprimé à la fin de l'année scolaire pour les élèves qui ont terminé leurs études avec succès.

Table 1 : Sommaire des rapports de relevés de notes disponibles dans PowerSchool

Titre du rapport	Description	Utilisation
<p>Relevé de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse</p> <p>- produit le <i>Relevé de notes de l'école secondaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les élèves ayant reçu leur diplôme, terminé leurs études ou transféré en dehors de la province après septembre 2023 : Le contenu de ce rapport correspond à la définition actuelle des relevés, c'est-à-dire qu'il indique seulement les cours de 10^e, 11^e et 12^e année pour lesquels l'élève a obtenu une note de passage (50 % ou plus). • Pour les élèves ayant reçu leur diplôme, terminé leurs études ou transféré en dehors de la province avant la fin du moins de juin 2023 : Ce rapport comprend tous les cours de 10^e, 11^e et 12^e année pour lesquels l'élève a reçu une note de passage ou d'échec, ainsi que tout cours dont la note finale est INS (données insuffisantes). 	<p>Choisissez ce rapport quand l'élève a gradué, a terminé ses études ou a transféré à une école en dehors de la province.</p>
<p>Relevé avec études en cours</p> <p>- produit le <i>Compte rendu sur la progression de l'élève</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce rapport indique tous les cours de 10^e, 11^e et 12^e année pour lesquels l'élève a obtenu une note de passage (50 % ou plus). • Le compte rendu sur la progression de l'élève indique également les cours que suit actuellement l'élève. Ces cours ont la mention EC ainsi que la note stockée la plus récente, qu'elle soit une note de passage ou un échec (p. ex. FRANÇAIS 11 41/EC). 	<p>Choisissez ce rapport quand il faut créer un relevé de notes pour un élève qui est toujours inscrit dans des cours et qui n'a pas encore terminé ses études.</p>

La marche à suivre pour imprimer les deux rapports est la même.

Pour imprimer un relevé de notes d'une seule ou d'un seul élève.

1. À la page d'accueil de PowerSchool, faites une recherche et sélectionnez l'élève. Pour trouver l'élève, tapez « [nom de famille], [prénom] ».
2. Cliquez sur le logo de PowerSchool ou sur « Page d'accueil » pour revenir à l'écran principal.
3. À partir du menu principal, sous la section « **Rapports** », cliquez sur « **Rapports** ».
4. Sélectionnez l'onglet « **Personnalisé** », puis cliquez sur « **Notation** » pour afficher la liste des rapports de ce volet.
5. Cliquez sur le rapport désiré, soit « **Relevé de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse** » ou « **Relevé avec études en cours** » et confirmez que le nom de l'élève pour qui vous imprimez le relevé de notes est bien coché.
6. Comme vous n'imprimez le relevé de notes d'un seul ou d'une seule élève, laissez l'ordre de tri par défaut (nom).
7. Cliquez sur « **Soumettre** ».



Veillez noter que les instructions sur les réglages de votre navigateur se trouvent en haut de la fenêtre du rapport. Cliquez sur l'option d'aperçu avant l'impression et ajustez les réglages. Ces instructions ne seront pas imprimées pas dans le relevé de notes.

Student Transcript

Option	Value
Student Transcripts to Print	<input checked="" type="radio"/> La sélection de 5 élèves <input type="radio"/> L'ensemble des 318 élèves inscrits à l'heure actuelle
Student Sort Order	<input type="radio"/> Last Name <input checked="" type="radio"/> Grade Level <input type="radio"/> Homeroom
Include watermark?	<input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Officieux <input type="radio"/> Student Issued

Soumettre

Pour imprimer le relevé de notes d'un groupe d'élèves.

1. Sélectionnez le groupe d'élèves pour lequel vous voulez imprimer le relevé de notes.
2. Cliquez sur le logo de PowerSchool ou sur « Page d'accueil » pour revenir à l'écran principal. À partir du menu principal, sous la section « **Rapports** », cliquez sur « **Rapports** ».
3. Sélectionnez l'onglet « **Personnalisé** », puis cliquez sur « **Notation** » pour afficher la liste des rapports de ce volet.
4. Cliquez sur « **Relevé de notes du secondaire de la Nouvelle-Écosse** » ou « **Relevé avec études en cours** ».
5. Confirmez que le nombre d'élèves sélectionnés correspond au nombre que vous vous attendez à avoir pour votre groupe.
6. Cliquez sur le bouton pour indiquer que vous voulez que votre impression soit triée par nom, par niveau scolaire ou par classe titulaire.
7. Cliquez sur « **Soumettre** » pour imprimer.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour les fonctions de base de PowerSchool (recherche, navigation, etc.), veuillez consulter les guides disponibles sur le site d'InfoÉlèves à l'adresse <https://www.ednet.ns.ca/inschool/fr/accueil>.

Note importante : Un relevé officiel doit porter le sceau de l'école et une signature apposée par la direction de l'école, ou une personne désignée appropriée, afin de confirmer qu'il s'agit d'une copie originale, authentique et officielle.

3. MesRelevés (Relevés de notes électroniques)

En Nouvelle-Écosse, les élèves peuvent choisir de soumettre un relevé de notes à une université ou à un collège situé dans la province par voie électronique. Tous les élèves encore inscrits à l'école ou ayant obtenu leur diplôme en 2021 ou après peuvent fournir leur numéro d'identification provincial (PSN – « provincial student number ») de la Nouvelle-Écosse dans la demande d'admission de l'établissement d'enseignement postsecondaire. Les établissements participants sont les suivants.

Acadia University
Cape Breton University

Nova Scotia Community College
NSCAD University

Dalhousie University Dalhousie University University of King's College Mount Saint Vincent University	Saint Mary's University St. Francis Xavier University Université Sainte-Anne
--	--

L'université ou le collège créera ensuite une demande électronique pour recevoir les relevés d'élèves ayant fourni leurs PSN et l'enverra au MÉDPE par l'entremise du système [MesRelevés](#).

À la suite de la demande, le ministère enverra les relevés de notes demandés par l'entremise du système MesRelevés à l'établissement. Toute mise à jour aux relevés de notes précédemment demandés sera automatiquement et régulièrement envoyée aux établissements appropriés tout au cours du cycle de demandes d'admission (d'octobre à septembre).

Les élèves qui préfèrent ne pas faire envoyer leurs relevés de notes électroniquement ont l'option d'omettre leur PSN de la demande d'admission et de poursuivre le processus de demande d'admission en demandant à l'école d'envoyer des copies papier de leur relevé de notes aux établissements concernés.

Les élèves qui soumettent des demandes aux collèges privés de la Nouvelle-Écosse ou aux universités ou collèges à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse devront demander à leur école d'envoyer des copies papier de leur relevé aux établissements.

4. Informations importantes sur le relevé de notes

4.1 *Qui a l'autorité d'apposer une signature officielle dans la section « Signature autorisée de l'école » du relevé de notes?*

Le relevé de notes de l'école secondaire et le compte rendu sur la progression de l'élève peuvent être signés par la direction de l'école (direction ou direction adjointe), par une personne déléguée appropriée, comme la conseillère ou le conseiller en orientation ou par un membre du personnel du centre régional pour l'éducation ou du CSAP. Les adjoints administratifs et les adjointes administratives ne sont pas approuvés comme signataire officiel des relevés de notes.

4.2 *Est-il nécessaire de produire à la fois le relevé de notes du secondaire et le compte rendu de progression de l'élève pour les demandes d'admission adressées aux établissements d'enseignement postsecondaire?*

Si l'établissement d'enseignement postsecondaire est situé en Nouvelle-Écosse, les notes de l'élève peuvent être transmises à l'établissement d'enseignement postsecondaire sous forme de relevé de notes électronique à l'aide de MesRelevés (voir la [section 3](#)). Dans ce cas, l'école n'est pas responsable de produire un relevé de notes dans PowerSchool, car l'élève accordera son consentement à l'établissement d'enseignement postsecondaire.

Si l'élève demande qu'une copie papier du relevé de notes soit envoyée par l'école à un établissement d'enseignement postsecondaire, il faudra générer un rapport dans PowerSchool.

Il n'est pas nécessaire d'imprimer à la fois le *compte rendu sur la progression de l'élève* et le *relevé de notes de l'école secondaire* pour les demandes d'admission aux établissements d'enseignement postsecondaire, sauf si l'élève le demande expressément. Autrement, le *relevé de notes de l'école secondaire* sera imprimé à la fin de l'année scolaire pour les élèves qui termineront leurs études avec succès et obtiendront leur diplôme. Pour plus de renseignements sur les divers rapports de relevés de notes dans PowerSchool, veuillez consulter la [Table 1](#) à la section 2.

4.3 Faut-il signer le compte rendu sur la progression de l'élève et y apposer le sceau de l'école?

Le compte rendu sur la progression de l'élève, tout comme le relevé de notes de l'école secondaire, doit porter le sceau de l'école et la signature de la direction de l'école ou une personne déléguée appropriée (voir la [section 4.1](#)), afin d'indiquer que le relevé de notes est bel et bien un original authentique et officiel.

4.4 Quelle est la procédure pour l'examen et l'approbation des crédits transférés au secondaire en vue de l'obtention du diplôme?

Les transferts de crédits sont approuvés par l'école secondaire, généralement par la conseillère ou le conseiller en orientation de l'école. Il convient de tenir compte des points suivants lors de l'attribution de transferts de crédits.

- a) Pour les élèves arrivant d'une école secondaire située en Nouvelle-Écosse – Pour tous les cours du PEP et les cours CAL, il n'y a pas d'équivalence nécessaire puisque ces cours ne sont pas identifiés comme transferts de crédits (ou crédits transférés). Dans ce cas, l'école expéditrice doit fournir le dossier cumulatif de l'élève à l'école destinataire. L'école destinataire doit ensuite saisir l'ensemble des notes de l'élève dans PowerSchool pour assurer que tous les crédits de la Nouvelle-Écosse soient indiqués dans le relevé de notes de l'élève.
- b) Pour les élèves arrivant d'une école secondaire située en dehors de la Nouvelle-Écosse – Lorsque c'est possible, l'école doit faire son possible pour associer les cours à crédits transférés à des cours équivalents et décrits dans la version actuelle du programme des écoles publiques. Ceci est particulièrement important lorsque les cours sont exigés pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. Il peut y avoir des exceptions pour les cours facultatifs acceptés dans le cadre de transferts de crédits. Lors du processus de transfert de crédit, il est important de tenir compte de la similitude des résultats d'apprentissage, de la durée ou du nombre d'heures du cours et du niveau scolaire du cours. Il est également important de tenir compte de la situation actuelle de l'élève, de son niveau scolaire, de la possibilité de suivre le cours en question dans une école de la Nouvelle-Écosse, de la date à laquelle il est prévu que l'élève obtiendra son diplôme, et à ses projets de transition ou d'orientation après l'école secondaire.

Il est important de ne pas créer d'obstacles superflus et de ne pas bloquer le parcours de l'élève. Il convient donc de prendre les décisions en cherchant à tenir compte de l'intérêt de l'élève.

Pour en savoir plus sur les transferts de crédits et la façon dont ils se sont saisis dans PowerSchool et se présentent dans le relevé de notes, veuillez consulter la section « Informations sur le contenu du relevé » à la [section 5.5](#).

4.5 A-t-on le droit d'envoyer un relevé de notes numérique à un organisme ou un établissement d'enseignement postsecondaire par voie électronique?

Oui. Si l'élève qui demande un relevé de notes donne son consentement par écrit, il est permis d'envoyer une version numérique du relevé de notes directement à un organisme ou un établissement d'enseignement postsecondaire. C'est à l'établissement qui reçoit le document par voie électronique de décider s'il accepte cette version comme un relevé de notes officiel. Il relève de la responsabilité de l'élève de confirmer que l'établissement d'enseignement postsecondaire en question accepte les relevés de notes numériques avant de faire la demande d'une telle méthode.

Il convient d'encourager l'élève à tenir compte des risques sur le plan de la confidentialité des informations.

4.6 Est-ce que l'élève recevra un crédit pour les cours reconnus par l'école, mais ne faisant pas partie du PEP ou n'ayant pas été approuvés par le MÉDPE?

On n'attribue de crédit qu'aux cours approuvés par le MÉDPE et bénéficiant d'un code de cours. Ceci comprend à la fois les cours du PEP, les cours approuvés et élaborés au niveau local (CAL – cours approuvé au niveau local), les crédits de développement personnel (PDC) et les cours relevant de ces catégories qui sont désignés comme étant des cours à plan de programme individualisé (PPI).

5. Information sur le contenu du relevé de notes pour les élèves inscrits en ou après sept. 2023

5.1 Si l'élève suit le même cours plus d'une fois, pour obtenir une meilleure note par exemple, comment apparait-il dans le relevé de notes?

Dans PowerSchool, si l'élève fait un même cours plus d'une fois, le crédit ne sera attribué qu'une seule fois et le cours avec la note la plus élevée sera indiqué dans le relevé de notes.

5.2 Les cours dont la note finale est inférieure à 50 % (note d'échec) sont-ils indiqués dans le relevé de notes?

Non, uniquement les cours dont la note finale est une note de passage (50 % ou plus) seront indiqués dans le relevé de notes. Le relevé constitue un registre officiel des cours que l'élève a terminés avec succès à chaque niveau scolaire de l'école secondaire; il indique uniquement les cours pour lesquels l'élève a reçu une note de passage (50 % ou plus). Par contraste, le bulletin scolaire constitue le registre officiel du parcours scolaire de l'élève; il indique tous les cours suivis par l'élève à l'école secondaire, y compris les cours dont les notes sont inférieures à 50% et supérieures à 50 % et ayant obtenu une note de AB (abandon de cours), une note de EC (en cours) ou une note de INS (données insuffisantes pour attribuer une note).

Pour en savoir plus sur les options de récupération de crédits disponibles, veuillez consulter les lignes directrices des centres régionaux pour l'éducation ou du Conseil scolaire acadien provincial.

5.3 Comment les cours abandonnés (AB) ou pour lesquels les données sont insuffisantes pour attribuer une note (INS) sont-ils indiqués dans le relevé de notes?

Si l'élève abandonne (AB) ou reçoit une note de INS (données insuffisantes pour attribuer une note) dans un cours, ce cours n'apparaît pas dans son relevé de notes.

5.4 Pourquoi la note « EC » se trouve-t-elle dans la colonne de la note finale pour un cours dans le relevé de notes de l'école secondaire?

Une note de EC (en cours) peut apparaître dans la colonne de la note finale du *relevé de notes de l'école secondaire* lorsque l'élève n'a pas encore répondu à toutes les exigences d'un cours. Une fois les exigences satisfaites, la note « EC » **doit** être remplacée par la note finale du cours. Dans un tel cas, un plan est élaboré pour préciser les exigences.

Dans le *compte rendu sur la progression de l'élève*, une note de EC et la note numérique la plus récemment stockée sont indiquées automatiquement si l'élève suit toujours le cours (p. ex. FRANÇAIS 11 80/EC).

5.5 Comment les transferts de crédits (ou les crédits transférés) se présentent-ils dans un relevé de notes?

Pour permettre à PowerSchool de faire des calculs et de déterminer si l'élève répond aux exigences pour l'obtention du diplôme, les crédits transférés approuvés doivent être ajoutés au dossier PowerSchool de l'élève, afin d'apparaître dans le relevé de notes produit par PowerSchool. Dans le relevé de notes, les crédits transférés apparaîtront avec des mentions. Par exemple, « 1 CRÉDIT TRANS FRANÇAIS N10 » indique que ce crédit transféré répond aux exigences du cours de français de 10^e année. La description de crédits transférés suivante est fournie à la deuxième page du relevé de notes : Les crédits transférés sont des « crédits obtenus en dehors de la Nouvelle-Écosse qui ont été reconnus comme répondant aux critères d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires en Nouvelle-Écosse. Le niveau scolaire des crédits transférés est indiqué au moyen de la mention « N10 », « N11 » ou « N12 ». Lorsque la colonne de la note finale contient un « R », cela signifie que l'élève a obtenu une note supérieure à la note de passage pour le crédit. Tous les documents concernant les crédits obtenus en dehors de la Nouvelle-Écosse doivent être fournis par l'élève. »

Veillez consulter la [section 4.4](#) pour en apprendre davantage sur les transferts de crédits et la façon dont ils sont traités pour déterminer s'ils répondent aux critères d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

5.6 Comment les cours d'éducation coopérative se présentent-ils dans le relevé de notes?

Le titre d'un cours d'éducation coopérative est indiqué dans le titre même du cours. Les cours d'éducation coopérative peuvent être des cours d'un demi-crédit ou d'un crédit et peuvent s'étendre au-delà de l'année scolaire; les écoles disposent d'une certaine souplesse dans la conception et le déroulement de ces cours. Dans de tels cas, on indiquera temporairement une note de « EC » (en cours) pour la note finale tant que l'élève n'aura pas répondu à toutes les exigences du cours. Il y a des cours dans le relevé de notes pour lesquels le titre est suivi de la mention « CO-OP ». Tel est le cas pour les cours auxquels est rattaché un stage de travail en milieu communautaire.

5.7 Comment la reconnaissance des acquis et des compétences se présente-t-elle dans le relevé de notes?

La reconnaissance des acquis et des compétences ne fait pas l'objet d'une mention spécifique dans le relevé de notes. Les crédits attribués à l'élève dans le cadre du processus de défis pour des crédits sont ajoutés aux antécédents de l'élève dans PowerSchool, puis affichés de la même manière que les autres cours dans le relevé de notes.

5.8 Est-ce que les crédits de développement personnel (PDC) sont inclus sous la forme de crédits dans le relevé de notes?

Oui, les PDC sont acceptés comme étant des crédits, du moment que l'organisme offrant le cours est un organisme externe autorisé par le MÉDPE et que l'élève présente le titre de compétences ou la documentation appropriée à l'école. Pour en savoir plus sur les PDC, veuillez consulter le site [Crédits de développement personnel | Éducation et Développement de la petite enfance](#).

5.9 Comment se présentent les crédits d'apprentissage autonome (AUTO) dans le relevé de notes?

Lorsque l'élève obtient un crédit d'apprentissage autonome, le relevé indique le titre du cours, suivi de la mention « AUTO » (Cours d'apprentissage autonome). Pour le statut du cours, le relevé de notes indiquera la mention « CAL » (cours approuvé au niveau local).

5.10 Comment le relevé de notes de l'école secondaire indique-t-il que l'élève a obtenu son diplôme?

Une fois que l'élève a répondu aux exigences pour l'obtention du diplôme et que la case indiquant que l'élève a obtenu son diplôme a été cochée dans PowerSchool sur la page nommée « Progrès dans le plan pour l'obtention du diplôme (historique) », l'énoncé suivant apparaîtra dans le relevé de notes : « Cet élève a bel et bien répondu aux exigences de la province de la Nouvelle-Écosse en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. »

Pour apprendre comment activer l'indicateur d'obtention de diplôme dans PowerSchool, consulter le Guide de l'utilisateur nommé « Vérification de l'achèvement de la scolarité » sur le site Internet d'InfoÉlèves.

5.11 Le relevé de notes indique-t-il si l'élève est inscrit au programme O₂?

Oui, le relevé de notes de l'école secondaire et le compte rendu sur la progression de l'élève indiquent, tous les deux, que l'élève est inscrit au programme O₂ (et est assigné le type de programme approprié dans PowerSchool). En cas d'inscription dans un programme O₂, le relevé de notes portera la mention « Élève du programme « Options et opportunités » (O₂) ». Une fois que l'élève a complété le programme O₂ et a satisfait

aux exigences en vue de l'obtention du diplôme, le relevé de notes portera la mention « Élève du programme « Options et opportunités » (O₂) » et « A reçu le certificat « Options et opportunités » (O₂) ».

6. Informations sur les plans de programme individualisé (PPI)

Il y a des titres de cours spécifiques dans PowerSchool pour les cours désignés comme étant des cours à plan de programme individualisé (PPI). Lorsque l'élève suit un programme individualisé dans un cours pour lequel des résultats d'apprentissage ont été développés pour répondre à ses besoins, il est obligatoire d'indiquer qu'il s'agit d'un crédit de cours à PPI dans le relevé de notes. Le personnel de l'école est encouragé de prendre soin de sélectionner le titre de cours approprié lors de la saisie dans PowerSchool, pour assurer que ce soit le titre du cours suivi de « PPI » qui apparaisse dans le relevé de notes.

Pour plus de renseignements sur les cours à PPI et sur l'utilisation de TIENET, veuillez consulter la section TIENET du site Internet d'InfoÉlèves.

6.1 *Comment les cours désignés comme étant des cours à PPI (plan de programme individualisé) se présentent-ils dans le relevé de notes?*

- a) Le relevé de notes contient le titre du cours tel qu'il est dans le PEP suivi de la mention « PPI ».

Veuillez noter que, pour tous les cours à PPI, il faut inclure un résumé des résultats d'apprentissage individualisés annuels avec le relevé de notes de tous les cours à PPI. Le résumé est produit à l'aide du système TIENET.

- b) Si les résultats d'apprentissage élaborés ne sont pas directement liés à un cours du PEP, il convient d'indiquer le titre du groupe de résultats d'apprentissage, suivi de « PPI ». Le MÉDPE a fourni une série de titres de cours avec leurs propres codes. Ces titres sont de nature générale et couvrent les domaines dans lesquels on définit habituellement des résultats d'apprentissage pour les élèves qui ont des besoins distincts, par exemple : « HABILITÉS_VIE HYGIÈNE 10 PPI ». Les résultats d'apprentissage de tels cours diffèrent grandement des résultats d'apprentissage généraux des cours du PEP, mais ils correspondent mieux aux besoins individuels des élèves.

Veuillez noter que certains de ces cours sont approuvés au niveau local et portent alors la mention « CAL » dans la colonne du statut du cours.

6.2 *Le relevé de notes est-il la seule source d'informations pour les élèves suivant un PPI au secondaire?*

Non. Pour les cours désignés comme étant des cours à PPI, il est obligatoire de joindre un résumé des résultats d'apprentissage individualisés annuels de l'élève pour chaque année, ainsi que, s'il y a lieu, un compte rendu sur l'expérience de travail ou le stage d'éducation coopérative auquel l'élève a participé. Ces documents se trouvent et peuvent être imprimés à partir de TIENET, sous les onglets nommés « PPI – Stage en entreprise au secondaire » et « Rés. d'app. PPI dom. scol. (joindre au relv note) ».

6.3 Est-ce que les adaptations consignées dans le dossier de l'élève seront indiquées ou mentionnées dans le relevé de notes?

Non. Les adaptations consignées dans le dossier de l'élève ne sont ni indiquées ni mentionnées dans le relevé de notes. Les adaptations documentées sont essentielles pour que l'élève puisse équitablement accéder au contenu du cours, s'investir et démontrer son apprentissage. Elles n'ont donc aucun effet sur les résultats d'apprentissage du cours.

6.4 Comment les élèves qui suivent un PPI pour l'ensemble ou la majorité de leurs cours, répondent-ils aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires?

En Nouvelle-Écosse, au deuxième cycle du secondaire, les exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires sont définies en fonction du nombre de crédits à obtenir dans un domaine donné plutôt qu'en fonction de cours spécifiques à prendre dans les divers domaines. Par exemple, il est obligatoire d'obtenir trois crédits en langue, un à chaque niveau scolaire; mais on peut choisir les cours qui répondent à cette exigence parmi l'éventail des différents cours de langues disponibles. Pour l'élève à PPI, l'équipe de planification pour l'élève a la responsabilité d'assurer que le PPI est élaboré selon le cadre du processus de planification pour l'élève et d'assurer que les résultats d'apprentissage élaborés sont basés sur les forces et les besoins de l'élève. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le MÉDPE fournit une série de titres de cours désignés comme étant des cours à PPI. Ces titres de cours seront élaborés afin de correspondre aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

6.5 Est-ce qu'on attribuera des notes pour les cours désignés comme étant des cours à PPI?

Oui. Il est obligatoire d'attribuer des notes pour les cours désignés comme étant des cours à PPI afin d'indiquer dans quelle mesure l'élève a atteint les résultats d'apprentissage élaborés pour ces cours.

7. Information sur la langue

7.1 Dans quelle langue, anglais ou français, le relevé de notes des élèves qui ont suivi un programme d'immersion française est-il produit?

Les élèves qui ont achevé avec succès un programme d'immersion française obtiendront un relevé de notes en anglais et un certificat d'immersion française.

Seuls les élèves qui achèvent leurs études dans une école secondaire du CSAP reçoivent un relevé de notes en français.

7.2 Le relevé de notes indique-t-il si l'élève a répondu aux exigences d'un programme d'immersion française?

Non. Le relevé de notes n'indique pas si l'élève a répondu aux exigences d'un programme d'immersion française. L'école attribuera un certificat d'immersion française aux élèves qui répondent aux exigences du programme d'immersion française lorsqu'ils obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires.

8. Exemples des relevés de notes de la Nouvelle-Écosse

8.1 Le Relevé de notes de l'école secondaire – Pour les élèves ayant reçu leur diplôme, terminé leurs études ou transféré en dehors de la province après septembre 2023



Relevé de notes de l'école secondaire

LeBlanc, Jean

Date de naissance: 01 Janvier Identifiant de l'élève:
3100123456

École du CSAP

Adresse de l'école: 123 Rocky Dr
Rocky Shore, NÉ B1B 1B1

Conseil scolaire acadien provincial

N° de tél.: 902-123-4567 Télécopieur: 902-321-7654

Année	Titre de cours	Niveau scolaire	Note finale	Type de crédit	Crédit	État	Lang.
23-24	CHARPENTERIE_MENUISERIE 11	11	85	OUV	1.00	CAL	FRA
23-24	ÉDUCATION COOPÉRATIVE 12	12	90	ACAD	1.00	PEP	FRA
23-24	ÉDUCATION COOPÉRATIVE 12 DEUX	12	85	ACAD	1.00	PEP	FRA
23-24	ÉDUCATION PHYSIQUE 12	12	86	OUV	1.00	PEP	FRA
23-24	FRANÇAIS 12	12	68	ACAD	1.00	PEP	FRA
23-24	MATHÉMATIQUES 12	12	72	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	ÉDUCATION COOPÉRATIVE 11	11	91	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	ÉDUCATION PHYSIQUE 12	12	90	OUV	1.00	PEP	FRA
22-23	ÉTUDES ACADIENNES 11	11	90	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	FRANÇAIS 11	11	76	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	GÉOGRAPHIE PLANÉTAIRE 12	12	85	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	MATHÉMATIQUES 11	11	71	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION 11	11	89	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	OCÉANS 11	11	90	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	ART DRAMATIQUE 10	10	90	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	ÉDUC MILIEU COMMUNAUTAIRE 11	11	94	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	FRANÇAIS 10	10	74	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	MATHÉMATIQUES 10	10	64	ACAD	2.00	PEP	FRA
21-22	MÉTIERS SPÉCIALISÉS 10	10	93	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	ORIENTATION PROFESSIONNELLE 10	10	89	OUV	1.00	PEP	FRA
21-22	SCIENCES 10	10	78	ACAD	1.00	PEP	FRA

Cet élève a bel et bien répondu aux exigences de la province de la Nouvelle-Écosse en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

Total des crédits obtenus: 22.0

Élève du programme « Options et Opportunités » (O₂)

A reçu le certificat Options et opportunités (O₂)

Un relevé de notes officiel porte le sceau de l'école.

Signature autorisée de l'école

Titre du signataire

Date

Notes explicatives du relevé de notes

Titre de cours: le nom complet du cours. Les cours pour lesquels les résultats d'apprentissage visés ont été développés pour répondre aux besoins et aux exigences de certains élèves sont indiqués quand cela s'applique.

Éduc. coop. Cours d'éducation coopérative

AUTO/IND Cours d'apprentissage autonome

PPI/IPP Plan de programme individualisé (Les cours désignés PPI doivent être accompagnés d'un résumé écrit des résultats d'apprentissage annuel.)

Niveau scolaire: niveau du cours.

Note finale: note finale accordée à la fin du cours.

EC (En cours) est utilisé pour un cours pour lequel l'élève a encore à répondre à certaines exigences. Dans un tel cas, on élabore un plan décrivant la ou les exigences à remplir.

Type de crédit: **ACAD** **Académique:** Ces cours sont conçus pour les élèves qui pensent se diriger vers le collège, l'université ou d'autres établissements d'études postsecondaires.

AV/ADV **Avancé:** Les cours avancés offrent des occasions d'apprentissage supplémentaires et plus approfondies aux élèves.

DIPL/GRAD **Diplôme:** Ces cours sont conçus pour les élèves qui visent l'obtention d'un diplôme en vue de chercher un emploi ou de se perfectionner dans un domaine spécifique d'études postsecondaires.

OUV/OPEN **Ouvert:** Même si les cours de cette catégorie n'ont pas été conçus pour répondre aux conditions d'admission d'un établissement d'études postsecondaires, il se peut que certains de ces cours puissent répondre aux conditions de certains établissements

Crédit: valeur en crédits pour le cours

État: **PEP/PSP** **Programme des écoles publiques:** cours autorisés par le MEDPE

CAL/ALC **Cours approuvé au niveau local:** il s'agit des cours élaborés au niveau local, offerts par une école ou par un conseil scolaire et approuvés par le MEDPE. Les cours approuvés au niveau local comprennent aussi les études indépendantes élaborées selon les politiques provinciales.

PDC **Crédit de développement personnel:** un cours ou programme offert par un organisme externe autorisé.

Langue: langue d'enseignement du cours

ANG Anglais

GER Allemand

FRA Français (lang. première)

LAT Latin

FRE Français (lang. seconde)

MI' Mi'kmaq

GAE Gaélique

SPA Espagnol

Crédits transférés: Crédits obtenus en dehors de la Nouvelle-Écosse qui ont été reconnus comme répondant aux critères d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires en Nouvelle-Écosse. Le niveau scolaire des crédits transférés est indiqué au moyen de la mention « L10 », « L11 » ou « L12 ». Lorsque la colonne de note finale contient un « R », cela signifie que l'élève a obtenu une note supérieure à la note de passage pour le crédit. Tous les documents concernant les crédits obtenus en dehors de la Nouvelle-Écosse doivent être fournis par l'élève.

Total des crédits obtenus: comprend tous les crédits reconnus incluant les crédits transférés.

Obtention du diplôme: Une fois que les élèves répondent aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, l'énoncé suivant apparaît au recto du relevé de notes du secondaire, 'Cet élève a bel et bien répondu aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires dans la province de la Nouvelle-Écosse.'

O₂: Le relevé de notes du secondaire indique que l'élève est inscrit au programme O₂ en incluant au recto du relevé l'énoncé suivant, 'A reçu le certificat Options et opportunités (O₂).'

Pour des renseignements supplémentaires sur les crédits du secondaire 2e cycle et sur les exigences en vue d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires, veuillez consulter le Programme des écoles publiques disponible au MEDPE.

Le site web du ministère est le <http://www.EDnet.ns.ca>.

*Les termes en anglais.

8.2 Le Relevé de notes de l'école secondaire – Pour les élèves ayant reçu leur diplôme, terminé leurs études ou transféré en dehors de la province avant la fin du moins de juin 2023



Relevé de notes de l'école secondaire

LeBlanc, Jean

Date de naissance: 01 Janvier Identifiant de l'élève: 3100123456

École du CSAP

Adresse de l'école: 123 Rocky Dr Rocky Shore, NÉ B1B 1B1

Conseil scolaire acadien provincial

N° de tél.: 902-123-4567 Télécopieur: 902-321-7654

Année	Titre de cours	Niveau scolaire	Note finale	Type de crédit	Crédit	État	Lang.
22-23	BIOLOGIE 12	12	44	ACAD	0.00	PEP	FRA
22-23	DROIT 12	12	44	ACAD	0.00	PEP	FRA
22-23	ENGLISH 12	12	71	ACAD	1.00	PSP	ENG
22-23	FRANÇAIS 12	12	77	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	MATHÉMATIQUES 12	12	56	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	PSYCHOLOGIE 12	12	46	ACAD	0.00	PEP	FRA
21-22	BIOLOGIE 11	11	60	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	ÉDUCATION COOPÉRATIVE 11	11	87	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	ÉDUCATION PHYSIQUE 11	11	78	OUV	1.00	PEP	FRA
21-22	ENGLISH 11	11	60	ACAD	1.00	PSP	ENG
21-22	FRANÇAIS 11	11	70	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	HISTOIRE PLANÉTAIRE 12	12	71	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	MATHÉMATIQUES 11	11	55	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	SOCIOLOGIE 12	12	72	ACAD	1.00	PEP	FRA
20-21	ARTS VISUELS 10 IMM	10	89	ACAD	1.00	PSP	FRE
20-21	ENGLISH 10	10	74	ACAD	1.00	PSP	ENG
20-21	FOOD PREPARATION_SERVICE 10	10	90	OPEN	0.50	PSP	ENG
20-21	FOOD TECHNOLOGY 10	10	90	OPEN	0.50	PSP	ENG
20-21	FRANCAIS IMMERSION 10	10	75	ACAD	1.00	PSP	FRE
20-21	HISTOIRE DU CANADA 11 IMM_INT	11	69	ACAD	1.00	PSP	FRE
20-21	MATHEMATICS 10	10	50	ACAD	2.00	PSP	ENG
20-21	SCIENCES 10 IMM	10	62	ACAD	1.00	PSP	FRE

Cet élève a bel et bien répondu aux exigences de la province de la Nouvelle-Écosse en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

Total des crédits obtenus: 19.0

Un relevé de notes officiel porte le sceau de l'école.

Signature autorisée de l'école

Titre du signataire

Date

Notes explicatives du relevé de notes

Titre de cours: le nom complet du cours. Les cours pour lesquels les résultats d'apprentissage visés ont été développés pour répondre aux besoins et aux exigences de certains élèves sont indiqués quand cela s'applique.

Éduc. coop. Cours d'éducation coopérative

AUTO/IND Cours d'apprentissage autonome

PPI/IPP Plan de programme individualisé (Les cours désignés PPI doivent être accompagnés d'un résumé écrit des résultats d'apprentissage annuel.)

Niveau scolaire: niveau du cours.

Note finale: note finale accordée à la fin du cours.

EC (En cours) est utilisé pour un cours pour lequel l'élève a encore à répondre à certaines exigences. Dans un tel cas, on élabore un plan décrivant la ou les exigences à remplir.

INS Données insuffisantes pour attribuer une note.

Type de crédit: **ACAD** **Académique:** Ces cours sont conçus pour les élèves qui pensent se diriger vers le collège, l'université ou d'autres établissements d'études postsecondaires.

AV/ADV **Avancé:** Les cours avancés offrent des occasions d'apprentissage supplémentaires et plus approfondies aux élèves.

DIPL/GRAD **Diplôme:** Ces cours sont conçus pour les élèves qui visent l'obtention d'un diplôme en vue de chercher un emploi ou de se perfectionner dans un domaine spécifique d'études postsecondaires.

OUV/OPEN **Ouvert:** Même si les cours de cette catégorie n'ont pas été conçus pour répondre aux conditions d'admission d'un établissement d'études postsecondaires, il se peut que certains de ces cours puissent répondre aux conditions de certains établissements

Crédit: valeur en crédits pour le cours

État: **PEP/PSP** **Programme des écoles publiques:** cours autorisés par le MEDPE

CAL/ALC **Cours approuvé au niveau local:** il s'agit des cours élaborés au niveau local, offerts par une école ou par un conseil scolaire et approuvés par le MEDPE. Les cours approuvés au niveau local comprennent aussi les études indépendantes élaborées selon les politiques provinciales.

PDC **Crédit de développement personnel:** un cours ou programme offert par un organisme externe autorisé.

Langue: langue d'enseignement du cours

ANG Anglais

GER Allemand

FRA Français (lang. première)

LAT Latin

FRE Français (lang. seconde)

MI' Mi'kmaq

GAE Gaélique

SPA Espagnol

Crédits transférés: Crédits obtenus en dehors de la Nouvelle-Écosse qui ont été reconnus comme répondant aux critères d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires en Nouvelle-Écosse. Le niveau scolaire des crédits transférés est indiqué au moyen de la mention « L10 », « L11 » ou « L12 ». Lorsque la colonne de note finale contient un « R », cela signifie que l'élève a obtenu une note supérieure à la note de passage pour le crédit. Tous les documents concernant les crédits obtenus en dehors de la Nouvelle-Écosse doivent être fournis par l'élève.

Total des crédits obtenus: comprend tous les crédits reconnus incluant les crédits transférés.

Obtention du diplôme: Une fois que les élèves répondent aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, l'énoncé suivant apparaît au recto du relevé de notes du secondaire, 'Cet élève a bel et bien répondu aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires dans la province de la Nouvelle-Écosse.'

O₂: Le relevé de notes du secondaire indique que l'élève est inscrit au programme O2 en incluant au recto du relevé l'énoncé suivant, 'A reçu le certificat Options et opportunités (O₂).'

Pour des renseignements supplémentaires sur les crédits du secondaire 2e cycle et sur les exigences en vue d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires, veuillez consulter le Programme des écoles publiques disponible au MEDPE.

Le site web du ministère est le <http://www.EDnet.ns.ca>.

*Les termes en anglais.

8.3 Le Compte rendu sur la progression de l'élève



Compte rendu sur la progression de l'élève

LeBlanc, Jean

Date de naissance: 01 Janvier Identifiant de l'élève:
3100123456

École du CSAP

Adresse de l'école: 123 Rocky Dr
Rocky Shore, NÉ B1B 1B1

Conseil scolaire acadien provincial

N° de tél.: 902-123-4567 Télécopieur: 902-321-7654

Année	Titre de cours	Niveau scolaire	Note finale	Type de crédit	Crédit	État	Lang.
22-23	BIOLOGIE 12	12	63	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	ENGLISH 11	11	76	ACAD	1.00	PSP	ENG
22-23	ÉTUDES ACADIENNES 11	11	79	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	FRANÇAIS 11	11	70	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	GÉOGRAPHIE PLANÉTAIRE 12	12	65	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	MATHÉMATIQUES 11	11	51	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION 11	11	86	ACAD	1.00	PEP	FRA
22-23	SOCIOLOGIE 12	12	73	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	ART DRAMATIQUE 10	10	94	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	BIOLOGIE 11	11	73	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	ENGLISH 10	10	70	ACAD	1.00	PSP	ENG
21-22	FRANÇAIS 10	10	70	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	MATHÉMATIQUES 10	10	53	ACAD	2.00	PEP	FRA
21-22	MÉTIERS SPÉCIALISÉS 10	10	80	ACAD	1.00	PEP	FRA
21-22	SCIENCES 10	10	81	ACAD	1.00	PEP	FRA
Cours actuels							
S1	ARTS PLASTIQUES 12	12	84/EC	ACAD			
S1	ENGLISH 12	12	65/EC	ACAD			
S1	FRANÇAIS 12	12	48/EC	ACAD			
S1	MATHÉMATIQUES 12	12	44/EC	ACAD			
S2	ÉDUCATION PHYSIQUE 12	12	EC	OUV			
S2	PHYSIQUE 11	11	EC	ACAD			

Ce compte rendu est conçu pour répondre aux besoins du processus d'inscription aux institutions postsecondaires et comprend les notes finales des cours complétés ainsi que les notes de mi-semester de l'année en cours. Un relevé de l'école secondaire de la Nouvelle-Écosse, avec les notes finales, sera préparé à la fin de l'année scolaire en cours ou sur demande.

Les cours désignés Plan de programme individualisé (PPI) doivent être accompagnés d'un résumé écrit des résultats d'apprentissage annuels.

Signature autorisée de l'école

Titre du signataire

Date

Notes explicatives du relevé de notes

Titre de cours: le nom complet du cours. Les cours pour lesquels les résultats d'apprentissage visés ont été développés pour répondre aux besoins et aux exigences de certains élèves sont indiqués quand cela s'applique.

Éduc. coop. Cours d'éducation coopérative

AUTO/*IND Cours d'apprentissage autonome

PPI/IPP Plan de programme individualisé (Les cours désignés PPI doivent être accompagnés d'un résumé écrit des résultats d'apprentissage annuel.)

Niveau scolaire: niveau du cours.

Note finale: note finale accordée à la fin du cours.

EC (En cours) est utilisé pour un cours pour lequel l'élève a encore à répondre à certaines exigences. Dans un tel cas, on élabore un plan décrivant la ou les exigences à remplir.

Type de crédit: **ACAD** **Académique:** Ces cours sont conçus pour les élèves qui pensent se diriger vers le collège, l'université ou d'autres établissements d'études postsecondaires.

AV/ADV **Avancé:** Les cours avancés offrent des occasions d'apprentissage supplémentaires et plus approfondies aux élèves.

DIPL/GRAD **Diplôme:** Ces cours sont conçus pour les élèves qui visent l'obtention d'un diplôme en vue de chercher un emploi ou de se perfectionner dans un domaine spécifique d'études postsecondaires.

OUV/OPEN **Ouvert:** Même si les cours de cette catégorie n'ont pas été conçus pour répondre aux conditions d'admission d'un établissement d'études postsecondaires, il se peut que certains de ces cours puissent répondre aux conditions de certains établissements.

Crédit: valeur en crédits pour le cours

État: **PEP/PSP** **Programme des écoles publiques:** cours autorisés par le MEDPE

CAL/ALC **Cours approuvé au niveau local:** il s'agit des cours élaborés au niveau local, offerts par une école ou par un conseil scolaire et approuvés par le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance. Les cours approuvés au niveau local comprennent aussi les études indépendantes élaborées selon les politiques provinciales.

PDC **Crédit de développement personnel:** un cours ou programme offert par un organisme externe autorisé.

Langue: langue d'enseignement du cours

ANG Anglais

GER Allemand

FRA Français (lang. première)

LAT Latin

FRE Français (lang. seconde)

MI' Mi'kmaq

GAE Gaélique

SPA Espagnol

Crédits transférés: Crédits obtenus en dehors de la Nouvelle-Écosse qui ont été reconnus comme répondant aux critères d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires en Nouvelle-Écosse. Le niveau scolaire des crédits transférés est indiqué au moyen de la mention « L10 », « L11 » ou « L12 ». Lorsque la colonne de note finale contient un « R », cela signifie que l'élève a obtenu une note supérieure à la note de passage pour le crédit. Tous les documents concernant les crédits obtenus en dehors de la Nouvelle-Écosse doivent être fournis par l'élève.

Total des crédits obtenus: comprend tous les crédits reconnus incluant les crédits transférés.

Obtention du diplôme: Une fois que les élèves répondent aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, l'énoncé suivant apparaît au recto du relevé de notes du secondaire, 'Cet élève a bel et bien répondu aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires dans la province de la Nouvelle-Écosse.'

O₂: Le relevé de notes du secondaire indique que l'élève est inscrit au programme O₂ en incluant au recto du relevé l'énoncé suivant, 'A reçu le certificat Options et opportunités (O₂).'

Pour des renseignements supplémentaires sur les crédits du secondaire 2e cycle et sur les exigences en vue d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires, veuillez consulter le Programme des écoles publiques disponible au MEDPE.

Le site web du ministère est le <http://www.EDnet.ns.ca>.

*Les termes en anglais.